

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES DE
CORNILLON-CONFOUX, FOS-SUR-MER, GRANS, ISTRES, MIRAMAS,
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE**

N° 17/16

Objet de la délibération

Approbation du Budget Supplémentaire 2016 - Etat spécial du territoire

L'an deux mille seize et le 23 juin, le Conseil de territoire des communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

Mme Hélène PHILIP de PARSCAU

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY, M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, Mme Martine ARFI, M. Lachemi BARBACHI, M. François BERNARDINI, M. Eric CASADO, Mme Aline CIANFARANI, Mme Anne-Caroline CIPREO, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Alain DELYANNIS, M. Jean Louis DEROT, M. Gilbert FERRARI, Mme Chantal GAMBI, M. Yves GARCIA, Mme Elisabeth GREFF, Mme Fabienne GRUNINGER, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Nicole JOULIA, M. Michel LEBAN, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, M. René RAIMONDI, Mme Maryse RODDE, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

M. Philippe CAIZERGUES par M. Martial ALVAREZ, Mme Monique CISELLO par M. Alain ARAGNEAU, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Daniel HIGLI, M. Daniel GAGNON par Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, Mme Muriel GINIES par Mme Nicole JOULIA, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, M. Jean GUILLON par M. Gérald GUILLEMONT, Mme Véronique IORIO par M. Alain DELYANNIS, M. Philippe MAURIZOT par M. Louis MICHEL, M. Philippe POMAR par M. Jean HETSCH, Mme Monique POTIN par Mme Anne-Caroline CIPREO, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Chantal GAMBI

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

M. Jean Marc CHARRIER, Mme Béatrix ESPALLARDO

Monsieur le Président indique au Conseil de Territoire qu'en cours d'année, il soumet à l'assemblée délibérante un budget supplémentaire. Celui-ci a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans le document budgétaire précédent.

La dotation de gestion de territoire correspond aux dotations de fonctionnement et d'investissement versées par le budget principal de la métropole à l'état spécial de territoire.

Après consultation du Territoire, le Président de la Métropole a informé le Président du Conseil de Territoire de la modification des montants de la dotation de gestion de territoire comme suit :

- la part fonctionnement est abondée de 510 000,00€,
- la part investissement est augmentée de 51 049 414,81€.

Il est précisé que l'augmentation très sensible de la part investissement de la dotation de gestion découle pour l'essentiel de l'intégration obligatoire de 48 M€ des crédits reports. Ceux-ci avaient été inscrits à l'occasion des exercices précédents mais n'avaient pas encore fait l'objet d'un mandatement à la fin de l'année 2015.

Le rapporteur présente ainsi le budget supplémentaire de l'état spécial du territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 510 000,00€.

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 74-Dotations et participation pour un montant de 510 000,00€

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011-Charges à caractère général pour un montant de 394 00,00€
- Chapitre 65 -Autres charges de gestion courante pour un montant de 86 00,00€
- Chapitre 67-Charges exceptionnelles pour un montant de 30 000,00€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 51 049 414,81€.

Recettes d'investissement :

- Chapitre 458200 -Opérations sous mandat pour un montant de 51 049 414,81€

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 458100 -Opérations sous mandat pour un montant de 51 049 414,81€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire regroupant les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Conformément à l'article R421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification

- VU le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- VU le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n° 12/16 du 21 avril 2016 approuvant le Budget Primitif de l'Etat Spécial du Territoire,

Oùï le rapport ci-dessus,

DELIBERE

A la majorité des membres présents et représentés,
Abstentions : 4

Article 1 :

Le Budget Supplémentaire 2016 de l'Etat Spécial de Territoire est approuvé, chapitre par chapitre.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant dûment habilité, est autorisé à signer la présente délibération.

**Certifie Conforme,
Le Président du Conseil de territoire**

François BERNARDINI